

Province de Québec MRC de Drummond

#### Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue exceptionnellement à la salle D du Centrexpo Cogeco, au 550, rue St-Amant, à Drummondville due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **12 août 2020 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

#### SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Carole Côté préfète

Yves Grondin maire de Drummondville
Michel Noël maire de Durham-Sud
Jean Parenteau maire de L'Avenir
François Parenteau maire de Lefebvre

Sylvain Jutras maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village

Éric Allard maire suppléant de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse

Keven Trinque maire suppléant de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert maire de Sainte-Brigitte-des-Saults

Robert Corriveau maire de Saint-Edmond-de-Grantham

Albert Lacroix maire de Saint-Eugène

Thérèse Francoeur mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey

Nathacha Tessier mairesse de Saint-Germain-de-Grantham

Robert Julien maire de Saint-Guillaume

Diane Bourgeois mairesse de Saint-Lucien

Line Fréchette mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham

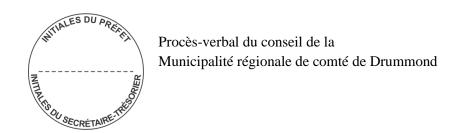
Benoît Bourque maire de Saint-Pie-de-Guire
Ian Lacharité Représentant de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Carole Côté, préfète.

## Sont également présents :

M. Gabriel Rioux, directeur général

Me Michel Royer, directeur général adjoint et greffier



# 1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à M. Gabriel Rioux, nouveau directeur général de la MRC de Drummond et procède à l'appel des présences. Elle souligne à quel point il est agréable de se retrouver et de pouvoir tenir le conseil en présentiel.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12627/08/20

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Diane Bourgeois Appuyé par Michel Noël ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec des modifications :

Ajout du point 7.D : Démarche MADA / Ouverture de poste

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 17 juin 2020
- 4. Dépôt des procès-verbaux du CAP du 2 et 30 juin 2020
- 5. L'agenda de la MRC
- 6. Finances
  - A) Comptes à payer / Dépôt
    - A.1) Comptes à payer juillet 2020 / Dépôt
    - A.2) Comptes à payer août 2020 / Dépôt
  - B) Signature pour le compte en fidéicommis / Autorisation
  - C) Signature pour les comptes bancaires de la MRC / Autorisation
  - D) Carte de crédit MRC / Autorisation
  - E) Gestion des comptes bancaires électroniques via AccèsD
    - E.1) Signature de la convention d'adhésion / Autorisation
    - E.2) Intégration de folios / Autorisation



#### 7. Administration

- A) Programme d'aménagement durable des forêts Registre annuel des projets et bilan de la planification annuelle / Approbation
- B) Règlement MRC-887 modifiant le règlement MRC-167 autorisant la modification n° 3 à l'entente concernant l'établissement d'une cour municipale commune / Adoption
- C) Règlement MRC-886 concernant la réglementation sur les activités et les usages à l'intérieur du Parc régional de la Forêt Drummond / Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- D) Démarche MADA / Ouverture de poste

#### 8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt
- B) Report du dépôt des rôles d'évaluation municipale 2021-2022-2023 / Adoption

# 9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

#### A.1) Drummondville

# A.1.1) Règlement nº RV20-5238-1

Agrandir la zone commerciale C-404 à même une partie de la zone commerciale C-405 de manière à y inclure un terrain situé à l'extrémité de la rue Malouin et modifier la grille des usages et des normes;

## A.1.2) Règlement nº RV20-5222-1

Apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte relativement à diverses normes. (Omnibus)

# A.1.3) Règlement nº RV20-5223

Apporter des ajustements au texte relativement à diverses normes. (Omnibus)

# A.1.4) Règlement nº RV20-5224

Apporter des ajustements au texte relativement à diverses normes. (Omnibus)

- B) Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection Durham-Sud / Entente
- C) Projet de jardins Demande de report de la date de fin du projet / Approbation

#### 10. Gestion des cours d'eau

A) Entente entre les MRC de Drummond et d'Acton relativement à la gestion de travaux d'entretien dans une partie de la rivière Duncan / Approbation



### 11. Matières résiduelles

A) Modification de l'entente 2017-2026 avec Récupéraction Centre-du-Québec / Adoption

#### 12. Sécurité publique

A) Rapport du comité de sécurité publique / Dépôt

## 13. Développement économique, social et culturel

A) Projets FASO / Adoption

# 14. Correspondance

- A) Demande d'appui
  - A.1) Demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19 dans les MRC, municipalités et villes
- B) Informations générales
  - B.1) Correspondance du mois de juillet
  - B.2) Correspondance du mois d'août
- 15. Divers
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance

<u>ADOPTÉE</u>

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 17 JUIN 2020

MRC12628/08/20

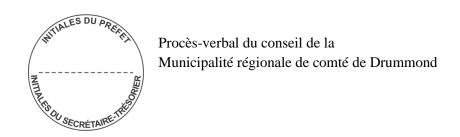
Il est proposé par Hélène Laroche Appuyé par Sylvain Jutras ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 juin 2020.

**ADOPTÉE** 

## 4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CAP DU 2 ET 30 JUIN 2020

La préfète dépose les procès-verbaux des séances du comité administratif et de planification du 2 et 30 juin 2020, tels qu'adoptés par ce dernier.



#### 5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois d'août 2020 est déposée pour information.

### 6. FINANCES

# A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

## A.1) Comptes à payer juillet 2020 / Dépôt

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2020. Il n'y a pas de question.

#### Juillet 2020

Factures incompressibles acquittées	1 123 278,47 \$
Factures approuvées	59 376,10 \$
Rémunérations	3 857,02 \$
Allocations de dépenses	1 928,51 \$

## A.2) Comptes à payer août 2020 / Dépôt

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'août 2020. Il n'y a pas de question.

### Août 2020

Factures incompressibles acquittées	520 660,41\$
Factures approuvées	68 909,99 \$
Rémunérations	11 210,38 \$
Allocations de dépenses	5 605,19 \$

## B) SIGNATURE POUR LE COMPTE EN FIDÉICOMMIS / AUTORISATION

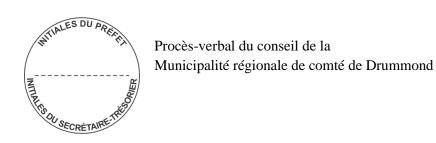
MRC12629/08/20

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Guy Drouin qui occupait le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'embauche de monsieur Gabriel Rioux, au poste de directeur général en date du 17 juin 2020 (MRC12608/06/20);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Rioux remplace monsieur Guy Drouin dans la direction générale de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un nouveau signataire pour le compte bancaire en fidéicommis sur la MRC;



Il est proposé par Jean-Guy Hébert Appuyé par Thérèse Francoeur ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond nomme monsieur Gabriel Rioux, directeur général, comme signataire dans le compte bancaire en fidéicommis de la MRC.

DE RETIRER monsieur Guy Drouin comme signataire dans le compte bancaire en fidéicommis de la MRC.

ADOPTÉE

#### C) SIGNATURE POUR LES COMPTES BANCAIRES DE LA MRC / AUTORISATION

MRC12630/08/20

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Guy Drouin qui occupait le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'embauche de monsieur Gabriel Rioux, au poste de directeur général en date du 17 juin 2020 (MRC12608/06/20);

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du nouveau directeur général le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Rioux remplace monsieur Guy Drouin dans la direction générale de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les signatures bancaires pour tenir compte de ces changements;

Il est proposé par Nathacha Tessier Appuyé par Albert Lacroix ET RÉSOLU

QUE le directeur général, Gabriel Rioux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Drummond, tous les chèques, mandats ou autres effets pour le paiement d'argent, ainsi que payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance. Ces désignations de signataires sont valides pour les comptes de la Caisse Populaire Desjardins de Drummondville suivants :

- MRC de Drummond (général)
- MRC de Drummond Forêt Drummond (FD)
- MRC de Drummond Sécurité publique

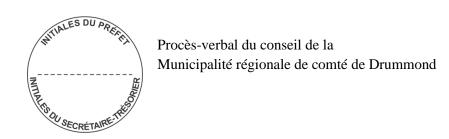
DE RETIRER monsieur Guy Drouin comme signataire pour les comptes de la Caisse Populaire Desjardins de Drummondville mentionnés ci-haut.

<u>ADOPTÉE</u>

#### D) CARTE DE CRÉDIT MRC / AUTORISATION

MRC12631/08/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà une carte de crédit d'entreprise à son nom ayant monsieur Michel Royer comme administrateur principal;



CONSIDÉRANT QUE plusieurs paiements de factures sont effectués de façon automatisée sur cette carte et que l'annulation de celle-ci engendrerait de nombreux changements auprès de nos fournisseurs de services électroniques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est un organisme public qui a besoin d'acquitter des transactions occasionnelles par l'intermédiaire du directeur général et qu'il y a eu des changements au niveau de la direction générale en juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC de Drummond, dans ce contexte, qu'une entente soit effectuée avec les Services de cartes Desjardins Visa à l'effet de fournir du crédit à la MRC au moyen d'une deuxième carte Visa d'entreprise ayant, cette fois-ci, comme administrateur principal monsieur Gabriel Rioux;

Il est proposé par Benoît Bourque Appuyé par Robert Julien ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond autorise, pour payer les dépenses courantes, la conclusion d'un contrat avec les Services de cartes Desjardins Visa à l'effet de fournir du crédit à la MRC au moyen d'un compte de carte Visa d'entreprise dont le montant ne dépasse pas 10 000 \$ CA, au total des deux cartes, afin d'acquitter certaines transactions occasionnelles;

QUE le conseil de la MRC désigne le directeur général, monsieur Gabriel Rioux, administrateur principal aux fins d'utilisation de cette deuxième carte de crédit au nom de la MRC de Drummond.

QUE le conseil de la MRC assume la responsabilité du paiement de tous les montants, y compris les frais divers et les intérêts portés au compte d'entreprise, conformément aux conditions substantiellement stipulées dans l'ébauche du contrat de compte de carte Visa d'entreprise.

QUE le conseil de la MRC acquitte sur réception de la facture, le solde de la carte de crédit et que monsieur Jacques Plante, coordonnateur à l'administration et aux finances, soit autorisé à contacter les Services de cartes Desjardins Visa pour recevoir des informations.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Gabriel Rioux, à conclure au nom de la MRC, un contrat de compte de carte Visa d'entreprise avec les Services de cartes Desjardins Visa et à signer tout autre document et à faire toute autre chose qu'il peut à sa seule discrétion juger appropriée ou souhaitable relativement au contrat de compte de carte Visa d'entreprise et au programme qu'il régit, ou dans le but de les mettre en vigueur.

**ADOPTÉE** 

## E) GESTION DES COMPTES BANCAIRES ÉLECTRONIQUES VIA ACCÈSD

E.1) Signature de la convention d'adhésion / Autorisation

MRC12632/08/20

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Rioux remplace monsieur Guy Drouin dans la direction générale de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la MRC adhère déjà au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sousservices définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse CD de Drummondville;



CONSIDÉRANT QU'il y a eu un changement de la direction générale et qu'il serait opportun de continuer à pouvoir effectuer certaines dépenses d'utilité publique, de paiements gouvernementaux ou de transactions administratives jugés nécessaires pour les opérations de la MRC;

Il est proposé par Sylvain Jutras Appuyé par Hélène Laroche ET RÉSOLU

QUE la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le folio ou les folios et comptes sont détenus.

QUE monsieur Jaques Plante, coordonnateur à l'administration et aux finances de la MRC de Drummond, soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE monsieur Jaques Plante, coordonnateur à l'administration et aux finances de la MRC de Drummond et monsieur Gabriel Rioux, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin.

QUE les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom de la MRC de Drummond, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

<u>ADOPTÉE</u>

## E.2) Intégration de folios / Autorisation

MRC12633/08/20

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Rioux remplace monsieur Guy Drouin dans la direction générale de la MRC de Drummond;

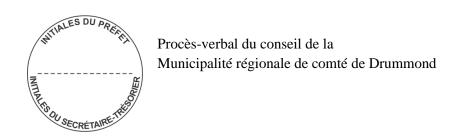
CONSIDÉRANT QUE les folios de la MRC de Drummond, qu'elle détient à la Caisse CD de Drummondville, sont déjà intégrés au service AccèsD Affaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un changement de la direction générale et qu'il serait opportun de continuer à pouvoir effectuer certaines dépenses d'utilité publique, de paiements gouvernementaux ou de transactions administratives jugés nécessaires pour les opérations de la MRC;

Il est proposé par Line Fréchette Appuyé par Nathacha Tessier ET RÉSOLU

QUE les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « Accès D Affaires – Dossier entreprise » s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le folio ou les folios et comptes sont détenus.

QUE monsieur Jaques Plante, coordonnateur à l'administration et aux finances de la MRC de Drummond, soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.



QUE la MRC de Drummond et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folio(s) au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le folio ou les folios et comptes sont détenus.

QUE monsieur Jaques Plante, coordonnateur à l'administration et aux finances de la MRC de Drummond et monsieur Gabriel Rioux, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin.

**ADOPTÉE** 

#### 7. **ADMINISTRATION**

A) PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE / APPROBATION

MRC12634/08/20

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC du Centre-du-Québec dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2018-2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable est la délégataire désignée à l'entente pour la gestion et l'administration des sommes consenties par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la délégataire désignée doit, conformément à l'article 4.3 de l'entente, transmettre au ministère le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année;

Il est proposé par Yves Grondin Appuyé par Diane Bourgeois ET RÉSOLU

D'APPROUVER le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, tels que préparés par l'ingénieur forestier de la MRC de L'Érable;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document pour donner application à la présente résolution.

<u>ADOPTÉE</u>

B) RÈGLEMENT MRC-887 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-167 AUTORISANT LA MODIFICATION  ${\bf N}^{\rm O}$  3 À L'ENTENTE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE / ADOPTION

MRC12635/08/20

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c. 72.01) pour modifier une entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Drummondville;



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 17 juin 2020 à l'effet du présent règlement;

Il est proposé par Michel Noël Appuyé par François Parenteau ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement MRC-887 modifiant le règlement MRC-167 et autorisant la modification n° 3 à l'entente concernant l'établissement d'une cour municipale commune.

D'AUTORISER la préfète et la direction générale à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Drummond.

Copie du projet de règlement MRC-887 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

**ADOPTÉE** 

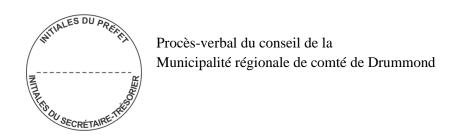
C) RÈGLEMENT MRC-886 CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION SUR LES ACTIVITÉS ET LES USAGES À L'INTÉRIEUR DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND / AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

**AVIS DE MOTION** est donné par Sylvain Jutras qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-886 relatif à la réglementation sur les activités et les usages à l'intérieur du Parc régional de la Forêt Drummond.

L'objectif du règlement est de suivre les règles édictées à l'article 115 de la *Loi sur les compétences municipales* et d'adopter, à l'égard du Parc régional de la Forêt Drummond, des règlements sur toute matière relative :

- 1° à son administration et à son fonctionnement;
- 2° à la protection et à la conservation de la nature;
- 3° à la sécurité des usagers;
- 4° à l'utilisation ou au stationnement de véhicules;
- 5° à la possession et à la garde d'animaux;
- 6° à l'affichage;
- 7° à l'exploitation de commerces;
- 8° à l'exercice d'activités récréatives;
- 9° à tout usage d'une voie publique non visé par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2).

Copie du projet de règlement MRC-886 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



## D) DÉMARCHE MADA / OUVERTURE DE POSTE

MRC12636/08/20

CONSIDÉRANT la démission de la chargée de projet pour la démarche MADA;

CONSIDÉRANT l'importance de cette démarche auprès de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement à l'embauche d'un(e) chargé(e) de projet pour la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'afficher le poste;

Il est proposé par Hélène Laroche Appuyé par Nathacha Tessier ET RÉSOLU

D'AUTORISER la direction générale à procéder à l'affichage et aux entretiens d'embauche d'un(e) chargé(e) de projet pour la démarche MADA.

**ADOPTÉE** 

## 8. ÉVALUATION

# A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> août 2020 est déposé. Il n'y a pas de question.

# B) REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION MUNICIPALE 2021-2022-2023 / ADOPTION

MRC12637/08/20

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 48 par le gouvernement du Québec, le 17 mars 2020, loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solution doit modifier les logiciels en évaluation et qu'elle prévoit terminer vers la mi-septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur doit déposer les rôles avant le 15 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut adopter une résolution pour reporter le dépôt des rôles avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020 conformément à l'article 71 de la loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par Jean Parenteau Appuyé par Robert Corriveau ET RÉSOLU



DE REPORTER le dépôt des rôles d'évaluation au plus tard avant le 1<sup>er</sup> novembre pour les municipalités suivantes :

- Saint-Félix-de-Kingsey
- Saint-Lucien
- Durham-Sud
- L'avenir
- Lefebvre
- Wickham
- St-Edmond-de-Grantham

DE TRANSMETTRE une copie de la résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE** 

# 9. AMÉNAGEMENT

- A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
- A.1) Drummondville
- A.1.1) Règlement nº RV20-5238-1

MRC12638/08/20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5238-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'agrandir la zone commerciale C-404 à même une partie de la zone commerciale C-405 de manière à y inclure un terrain situé à l'extrémité de la rue Malouin;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier la grille des usages et des normes de la zone commerciale C-404 de manière à autoriser la classe d'usages C-3 (Bureau) et prévoir en conséquence les différentes normes afférentes à la construction des bâtiments;

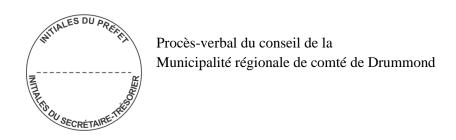
CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur Appuyé par Michel Noël ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5238-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV20-5238-1 à la Ville de Drummondville.

<u>ADOPTÉE</u>



## A.1.2) Règlement nº RV20-5222-1

MRC12639/08/20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5222-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte, notamment à l'égard de limites de zones, de la hauteur, des marges et de la superficie d'implantation des bâtiments, des numéros d'usages et d'articles inscrits dans les grilles, de la terminologie, de la classification des usages, du stationnement des véhicules lourds et pour personnes handicapées, des constructions et équipements accessoires, temporaires ou saisonniers autorisés dans les cours, et des dispositions particulières applicables à certaines zones ;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert Appuyé par Line Fréchette ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5222-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV20-5222-1 à la Ville de Drummondville.

**ADOPTÉE** 

### A.1.3) Règlement nº RV20-5223

MRC12640/08/20

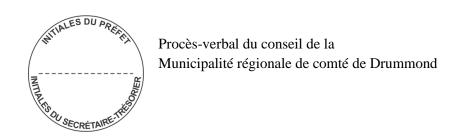
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5223 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements au texte, notamment à l'égard de la liste des annexes, de certaines dispositions administratives liées aux usages autorisés, de l'affichage pour les bâtiments à locaux multiples, de l'enlèvement des enseignes lors de la cessation d'un usage, de retirer certains types d'enseignes prohibées sur le territoire, de permettre le verre à titre de matériau de toiture autorisé, de réduire la profondeur minimale d'une bande boisée et de ne plus exiger la plantation d'arbres lors du forage d'un puits ou d'une installation septique;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier Appuyé par Hélène Laroche ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5223 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.



DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV20-5223 à la Ville de Drummondville.

**ADOPTÉE** 

A.1.4) Règlement nº RV20-5224

MRC12641/08/20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5224 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements au texte, notamment à l'égard de l'obligation de respecter les usages prescrits par les grilles des usages et des normes et les résolutions du conseil, de prévoir des infractions spécifiques au non-respect d'une résolution du conseil, d'abroger la référence au terme patio, de préciser que les poulailler et parquet extérieur sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation et de préciser que le terrain sur lequel peut être érigée une construction projetée doit être adjacent à une voie de circulation publique;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoît Bourque Appuyé par Robert Corriveau ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5224 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV20-5224 à la Ville de Drummondville.

**ADOPTÉE** 

# B) PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES D'INSPECTION – DURHAM-SUD / ENTENTE

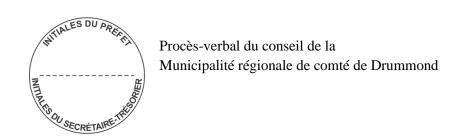
MRC12642/08/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud ont signé, en vertu de l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec, un premier protocole d'entente pour des services d'inspection en 2004 qui a été remplacé par une nouvelle entente signée le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'un addenda a été apporté à l'entente en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a remplacé plusieurs règlements municipaux, dont celui sur les nuisances dans le contexte d'harmonisation des dispositions appliquées par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Durham-Sud a amorcé le processus afin de réviser ses règlements d'urbanisme afin qu'ils soient en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;



CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont nécessaires et qu'il y a lieu d'actualiser l'ensemble du contenu du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;

Il est proposé par Jean Parenteau Appuyé par Line Fréchette ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion de la nouvelle entente entre la Municipalité de Durham-Sud et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection » et d'autoriser la préfète et la direction générale à signer le protocole d'entente.

DE TRANSMETTRE le protocole d'entente à la Municipalité de Durham-Sud pour approbation et signature.

D'ABROGER tous les protocoles d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection traitant de mêmes objets.

**ADOPTÉE** 

# C) PROJET DE JARDINS – DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE FIN DU PROJET / APPROBATION

MRC12643/08/20

CONSIDÉRANT QUE des municipalités de la MRC de Drummond souhaitent implanter des jardins sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC les accompagne pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé un protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

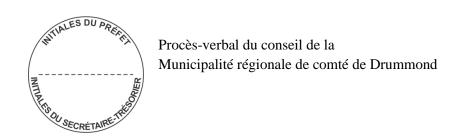
CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entente, la MRC de Drummond reçoit une aide financière du MAMH pour ce projet et que la date de fin de projet, en lien avec cette aide, est fixée au 30 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet devait se réaliser à l'été 2020, mais que le contexte lié à la COVID-19 a fait en sorte qu'il était préférable de reporter l'implantation des jardins à l'été 2021;

CONSIDÉRANT QU'une modification à l'entente, pour reporter la date de fin de projet, devra être apportée;

Il est proposé Diane Bourgeois Appuyé par Keven Trinque ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond demande au MAMH le report de la date de fin du projet au 31 décembre 2021 via une modification à l'entente.



D'AUTORISER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, l'avenant au protocole d'entente avec le MAMH.

**ADOPTÉE** 

#### 10. GESTION DES COURS D'EAU

A) ENTENTE ENTRE LES MRC DE DRUMMOND ET D'ACTON RELATIVEMENT À LA GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS UNE PARTIE DE LA RIVIÈRE DUNCAN / APPROBATION

MRC12644/08/20

CONSIDÉRANT QUE la rivière Duncan est sous la compétence du bureau des délégués des MRC de Drummond et d'Acton, tel que prévu par l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ chapitre C-47.1)*, du fait qu'elle relie le territoire de ces deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés dans la rivière Duncan par la MRC de Drummond de même que le bassin versant en amont de l'intervention se localisent exclusivement sur le territoire de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Acton et de Drummond ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur une partie du cours d'eau Duncan;

Il est proposé par Yves Grondin Appuyé par Albert Lacroix ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion d'une entente avec la MRC d'Acton relativement à la gestion des travaux d'entretien dans une partie de la rivière Duncan;

D'AUTORISER et MANDATER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant une entente conforme à l'expression des attentes des parties.

**ADOPTÉE** 

## 11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

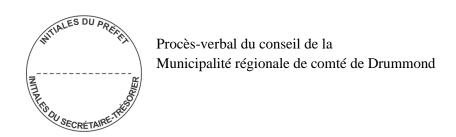
A) MODIFICATION DE L'ENTENTE 2017-2026 AVEC RÉCUPÉRACTION CENTRE-DU-QUÉBEC / ADOPTION

MRC12645/08/20

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC de Drummond (MRC), la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF) et Récupéraction Centre-du-Québec (RCQ) pour le tri et le conditionnement des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la fermeture des marchés et la chute drastique des prix de vente des matières recyclables depuis septembre 2017 et encore plus importante depuis janvier 2018;

CONSIDÉRANT la perte de revenus considérable de RCQ;



CONSIDÉRANT QUE la MRC et la RGMRBSF ont accepté, en septembre 2019, de modifier l'entente en augmentant le coût de tri et conditionnement des matières résiduelles à 65\$/tm et que cette demande a reçu une réponse favorable, le 6 décembre 2019, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE lors des discussions entre la MRC, la RGMRBSF et RCQ, il avait été convenu de revoir l'entente en 2020 afin d'y ajuster de nouveau le prix en fonction des marchés et d'y ajouter une clause de partage des pertes et profits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond souhaite s'assurer que RCQ puisse maintenir son offre de services pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour les services d'un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications de l'entente devront être soumises au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif et de planification a été saisi du dossier et que les membres du comité sont en accord avec la demande de modifications de l'entente déposée par RCQ;

Il est proposé par Éric Allard Appuyé par Sylvain Jutras ET RÉSOLU

D'ENVOYER une demande à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'autoriser la MRC de Drummond à modifier l'entente actuelle avec RCQ « Tri et conditionnement des matières recyclables et services d'un écocentre » en augmentant le coût de tri et conditionnement des matières recyclables ainsi qu'en ajoutant une clause de partage des pertes et profits.

**ADOPTÉE** 

# 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

# A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT

Madame Laroche dépose le rapport de la rencontre du comité de sécurité publique qui s'est tenue le 2 juillet dernier. Il n'y a pas de question.

# 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

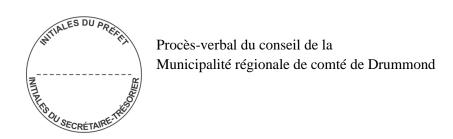
#### A) PROJETS FASO / ADOPTION

MRC12646/08/20

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds Régions et Ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse se sont rencontrés, le 15 juillet dernier;



CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'évaluation des projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de financement :

- L'Association des personnes handicapées de Drummond (APHD), pour la création et le développement d'une communauté virtuelle d'apprentissage, de collaboration et de partage, le RV-APHD (« Réseau virtuel de l'APHD à Drummond) par la mise en place d'un cours-atelier d'utilisation de tablettes électroniques, spécialement conçu pour les membres de l'association, pour une somme de 8 000 \$;
- Le Centre Berthe Rousseau, pour l'embauche d'un travailleur ou d'une travailleuse en santé mentale, afin de mieux accompagner la clientèle de la ferme et développer les services offerts aux organismes communautaires de la région, pour une somme de 4 000 \$;
- O Le Carrefour jeunesse-emploi Drummond, pour le volet Place aux jeunes (PAJ) ayant pour mission de favoriser la migration, l'établissement et le maintien des jeunes diplômés de 18 à 35 ans en région. L'aide de la MRC dans ce projet est pour réaliser un rallye dans l'ensemble des municipalités rurales, afin de les faire découvrir aux participants de PAJ, pour une somme de 4 000\$.

CONSIDÉRANT QUE ces projets font l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Diane Bourgeois Appuyé par Thérèse Francoeur ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$ à l'Association des personnes handicapées Drummond (APHD), selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 4 000 \$ au Centre Berthe Rousseau, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 4 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de Drummond, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution au promoteur du projet.

D'AUTORISER la direction générale à signer les ententes inhérentes au dossier.

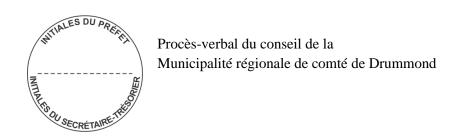
**ADOPTÉE** 

#### 14. CORRESPONDANCE

- A) DEMANDE D'APPUI
- A.1) Demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la covid-19 dans les MRC, municipalités et villes

MRC12647/08/20

CONSIDÉRANT QU'avec la crise de la COVID-19, les municipalités, Villes et MRC se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être;



CONSIDÉRANT que les municipalités, villes et MRC ont dû mettre en places des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, villes et MRC ont composé avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, villes et MRC ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés;

CONSIDÉRANT QUE parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres; la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique; la baisse du nombre des transactions immobilières et donc des droits de mutation; la baisse du nombre de constats d'infraction distribués par la Sûreté du Québec et donc des sommes versées aux municipalités; la baisse générale des demandes de permis; le soutien accru aux organismes communautaires; les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités;

Il est proposé par Robert Julien Appuyé par Nathacha Tessier ET RÉSOLU

DE DEMANDER aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

**ADOPTÉE** 

## B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### B.1) Correspondance du mois de juillet

8 juin 2020 Société de développement économique de Drummondville (SDED) /

Avis de renouvellement Membre SDED – 2020-2021

8 juin 2020 Centre de services scolaire des Chênes / Changement d'appellation –

La Commission scolaire des Chênes devient le Centre de services

scolaire des Chênes

9 juin 2020 Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village) / Résolution

concernant l'intérêt de la Municipalité à participer à une démarche visant à évaluer une entente possible avec la Ville de

Drummondville pour une desserte en transport adapté



12 juin 2020	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Annulation de la cérémonie du Mérite municipal et Semaine de la municipalité sous forme virtuelle
15 juin 2020	Tribunal administratif du Québec / Avis de convocation à l'audience qui se tiendra par vidéoconférence concernant le dossier TAQ : STE-Q-247953-2003
17 juin 2020	Ministère de l'Économie et de l'Innovation / Déploiement de la nouvelle structure d'Investissement Québec (IQ) et Entente de collaboration 2019-2023 pour la sécurité civile
18 juin 2020	Ministère de la Sécurité publique / Rappel sur la transmission des déclarations des incendies (DSI-2003) au ministère de la Sécurité publique
18 juin 2020	Ville de Drummondville / Périmètre d'analyse pour le plan directeur du Parc régional de la Forêt Drummond
B.2) Correspondance du	mois d'août
20 mai 2020	MRC de Kamouraska / Demande d'appui concernant la demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ 2019-2023
3 juin 2020	MRC d'Antoine-Labelle / Demande d'appui concernant une demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19 dans les MRC, municipalités et villes
3 juin 2020	MRC d'Antoine-Labelle / Demande d'appui concernant une demande d'aide financière aux gouvernements pour les coûts de mise en œuvre des camps de jour en période de pandémie
10 juin 2020	Ville de Mont-Laurier / Résolution concernant une demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19 dans les MRC, municipalités et villes
10 juin 2020	Ville de Mont-Laurier / Résolution concernant une demande d'aide financière aux gouvernements pour les coûts de mise en œuvre des camps de jour en période de pandémie
23 juin 2020	Ministère de la Santé et des Services sociaux / Communiqué de presse concernant le lancement d'un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
24 juin 2020	Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Centre-du- Québec / Communiqué concernant les 90 ans de l'UPA



24 juin 2020	MRC de Rouville / Résolution concernant la nouvelle position de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) quant à l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale
25 juin 2020	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) / Prévention et intervention en situation de chaleur
30 juin 2020	MRC de Témiscamingue / Résolution concernant l'accessibilité à l'internet pour tous les Canadiens
30 juin 2020	Ministre des Transports, François Bonnardel / Aide financière, pouvant atteindre un montant maximal de 59 888\$, accordée à la MRC de Drummond dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif — Véloce III — Volet 3 — Entretien de la route verte et de ses embranchements
6 juillet 2020	MRC de Pierre-De-Saurel / Transmission d'un exemplaire du cahier « Réalisation » de la MRC de Pierre-de-Saurel pour l'année 2019
8 juillet 2020	MRC des Maskoutains / Résolution concernant la position de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale
8 juillet 2020	MRC du Val-Saint-François / Résolution concernant une demande d'appui pour une aide financière de la part des gouvernements provincial et fédéral pour les services de camps de jour
8 juillet 2020	MRC du Val-Saint-François / Résolution concernant une demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19 dans les MRC, municipalités et villes
9 juillet 2020	Réseaux plein air Drummond / Dépôt du rapport annuel 2019
10 juillet 2020	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) / Déploiement d'équipes d'intervenants psychosociaux pour du repérage dans la communauté
10 juillet 2020	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) / Invitation à une conférence de presse pour l'annonce des projets retenus dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions
13 juillet 2020	MRC d'Antoine-Labelle / Résolution demandant à la Société d'habitation du Québec d'octroyer dans les meilleurs délais les fonds pour le Programme RénoRégion et le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite
	1150



14 juillet 2020 SportsQuébec / Invitation à une séance d'information pour les

milieux démontrant un intérêt à accueillir la 59e Finale des Jeux du

Québec – Été 2024

16 juillet 2020 Ministère de la Sécurité publique / Inspection en sécurité incendie

2020-2021 – Les municipalités ciblées recevront une lettre dans les

prochaines semaines

20 juillet 2020 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques / Inventaire préliminaire – Recensement des ouvrages de protection contre les inondations ainsi que la cartographie des zones

inondables

29 juillet 2020 Le groupe d'intervention en affaires municipales enr. (GIAM) / Lettre

informant la CPTAQ que la Municipalité et Spiralco Inc. n'entendent

pas contester la décision rendue au dossier 423116

## 16. DIVERS

# 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question n'est posée par celui-ci.

# 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12648/08/20

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Hélène Laroche Appuyé par Jean-Guy Hébert ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

<u>ADOPTÉ</u>E

LA SÉANCE EST LEVÉE À 8 H 15.

Préfète	Préfète	Préfète  Gabriel Rioux	Carole	Côté	5	
		Gabriel Rioux	Préfète			
		Gabriel Rioux				
		Gabriel Rioux				